



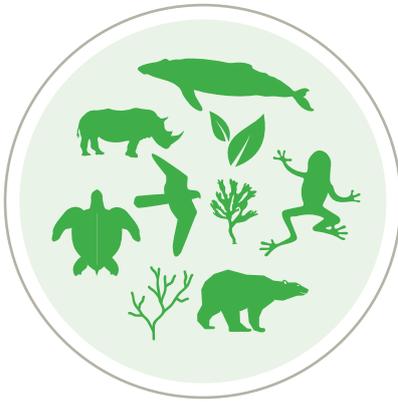
PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

INDICE DE LA LISTE ROUGE :

LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ

PROGRESSE

À UN RYTHME ACCÉLÉRÉ

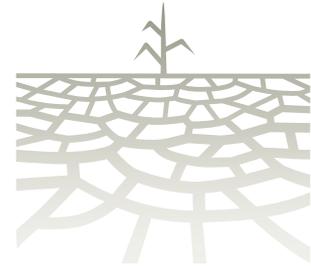


LE RISQUE D'EXTINCTION DES ESPÈCES A AUGMENTÉ D'ENVIRON 10 % PENDANT LES 25 DERNIÈRES ANNÉES

L'INDICE DE LA LISTE ROUGE TIEN À JOUR LES DONNÉES RELATIVES À PLUS DE 20 000 ESPÈCES DE MAMMIFÈRES, OISEAUX, AMPHIBIENS, CORAUX ET CYCADÉES. PLUS CET INDICE EST ÉLEVÉ, MOINS L'ESPÈCE EST MENACÉE.



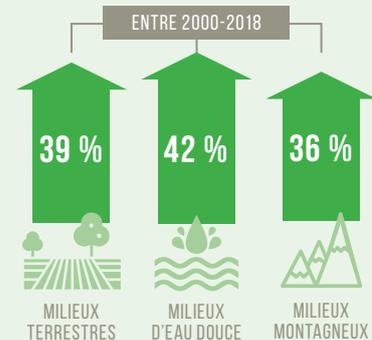
116 PARTIES ONT RATIFIÉ LE PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE



LA DÉGRADATION DES SOLS AFFECTE UN CINQUIÈME DE LA SUPERFICIE DES TERRES DE LA PLANÈTE ET LA VIE D'UN MILLIARD DE PERSONNES

DAVANTAGE DE ZONES ESSENTIELLES POUR LA BIODIVERSITÉ SONT PROTÉGÉES

LA PROPORTION MOYENNE DANS LE MONDE DES MILIEUX ESSENTIELS POUR LA BIODIVERSITÉ COUVERTS PAR DES AIRES PROTÉGÉES A AUGMENTÉ DE PLUS DE :





Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus

de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les activités humaines continuent d'affaiblir la santé des écosystèmes, dont toutes les espèces dépendent. La perte de zones forestières a ralenti, mais se poursuit néanmoins à un rythme alarmant. D'après un récent rapport des Nations Unies, un million d'espèces végétales et animales sont menacées d'extinction, et environ 20 % de la superficie de la Terre ont été dégradés entre 2000 et 2015. De nombreux pays prennent des mesures pour préserver, restaurer et exploiter de manière durable ces ressources naturelles inestimables. Ils adoptent des mécanismes légaux pour garantir le partage équitable des avantages



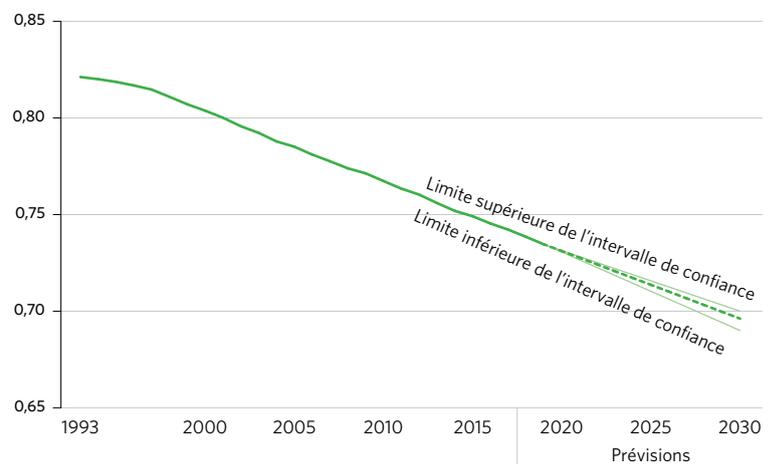
procurés par ces ressources génétiques, protéger davantage de zones essentielles pour la biodiversité et mettre en œuvre des plans de gestion durable des forêts. Il est urgent de renforcer ces efforts. La gravité de la situation exige des actions immédiates et une transformation profonde de notre relation à la Terre, afin d'enrayer la perte de la biodiversité et de protéger les écosystèmes dans l'intérêt de tous.

La perte considérable de la biodiversité exige des mesures d'urgence

La perte de la biodiversité s'accélère dans le monde, nous rapprochant de transformations inconnues et irréversibles des écosystèmes de la Terre. D'après l'indice de la Liste rouge, qui tient à jour les données relatives à plus de 20 000 espèces de mammifères, oiseaux, amphibiens, coraux et cycadées, le risque d'extinction des espèces a augmenté d'environ 10 % pendant les 25 dernières années. Cet indice a diminué de 0,82 en 1993 à 0,74 en 2018. En outre, le dernier rapport établi par la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques note que la biodiversité diminue plus rapidement qu'à toute autre période de l'histoire humaine.

Cette perte rapide s'explique principalement par la disparition des habitats provoquée par des pratiques agricoles non viables, la déforestation, les cultures et le commerce non durables, les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes. Malgré ce contexte inquiétant, il existe de nombreux exemples de sauvegarde d'espèces à la suite d'actions de préservation, y compris dans les petits États insulaires en développement comme les Fidji, Maurice et les Seychelles. Des actions intensifiées sont requises pour sauvegarder les espèces sérieusement menacées et institutionnaliser la réduction du risque d'extinction dans l'agriculture, l'industrie, le commerce et les autres secteurs.

Indice de la Liste rouge pour la survie des espèces, 1993-2019, et prévisions pour 2020-2030 (basées sur l'extrapolation habituelle de l'indicateur mondial)

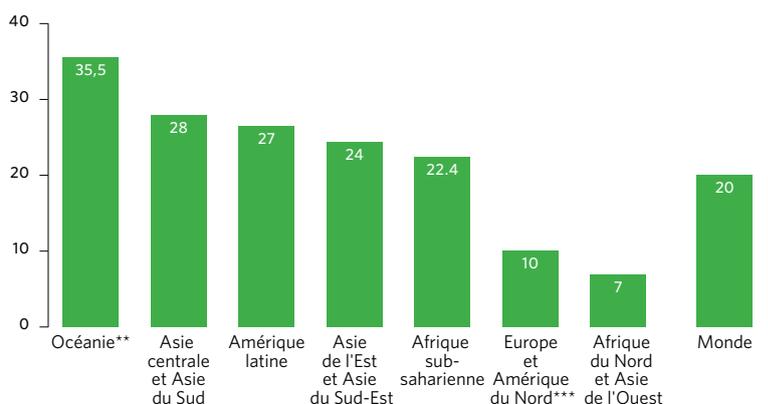


La dégradation des sols affecte un cinquième de la superficie des terres de la planète et la vie d'un milliard de personnes

Entre 2000 et 2015, 20 % de la superficie totale des terres de la planète ont subi des dégradations, conduisant à une perte significative de services essentiels au bien-être de l'humanité. Cette estimation est relativement prudente au vu des sous-indicateurs latents, qui représentent trois variables seulement : les changements dans la couverture terrestre, la productivité des terres et le carbone organique des sols. Dans toutes les régions, excepté en Europe et Amérique du Nord et en Afrique du Nord et Asie de l'Ouest, 22,4 % à 35,5 % des terres sont dégradées, impactant directement la vie de plus d'un milliard de personnes.

Les tendances mondiales dans la couverture des terres indiquent une perte nette des habitats naturels et semi-naturels, due principalement à des activités d'origine humaine, dont la désertification, la déforestation, la mauvaise gestion des terres, l'expansion des pâturages et l'urbanisation. D'importantes diminutions ont été également observées dans la productivité des catégories de couverture terrestre qui sont restées inchangées, les prairies ayant subi les pertes les plus importantes.

Proportion de terres dégradées de 2000 à 2015 (pourcentage)



** Y compris l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais à l'exclusion des îles océaniques.

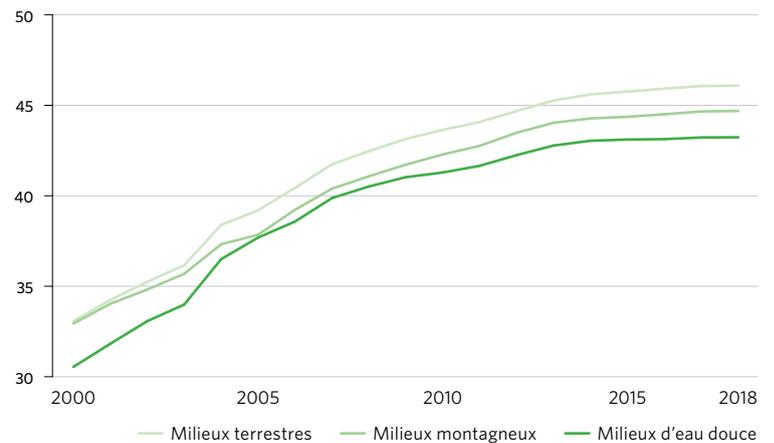
*** À l'exclusion de la Suisse et des États-Unis d'Amérique.

La protection des zones essentielles pour la biodiversité doit s'intensifier afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2030

La protection des zones qui sont essentielles pour la biodiversité dans les milieux terrestres, d'eau douce et montagneux est vitale pour garantir l'utilisation durable des ressources naturelles à long terme. Alors que des progrès ont été réalisés depuis 2000 dans la protection de ces zones essentielles, le rythme de progression a diminué de manière significative depuis 2010.

La proportion moyenne dans le monde des milieux d'eau douce, terrestres et montagneux essentiels pour la biodiversité couverts par des aires protégées a augmenté de plus de 10 % entre 2000 et 2010. Cependant, de 2010 à 2018, la couverture a augmenté de seulement 2 à 3 points de pourcentage. Au rythme actuel, d'ici à 2030, moins de 50 % de chaque zone essentielle pour la biodiversité seront couverts par des aires protégées au niveau mondial.

Proportion moyenne des milieux d'eau douce, terrestres et montagneux essentiels pour la biodiversité couverts par des aires protégées, 2000-2019 (pourcentage)

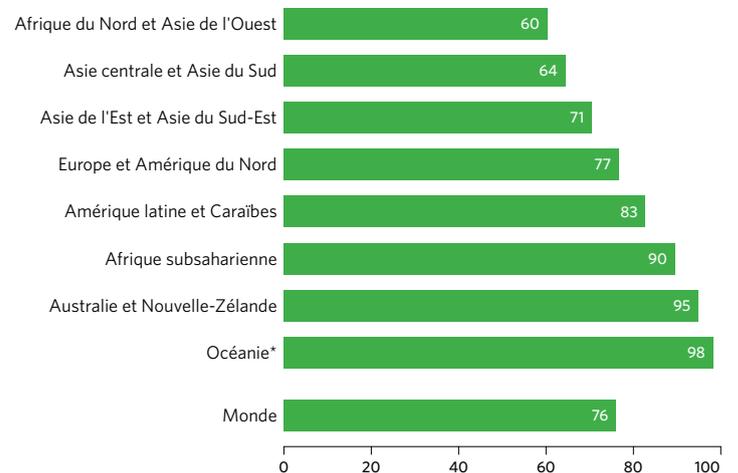


Les écosystèmes montagneux fournissent des services environnementaux essentiels, mais leur santé varie grandement entre les régions

Des écosystèmes montagneux sains sont essentiels pour la fourniture de services écosystémiques aux communautés locales et celles vivant loin des montagnes. Ainsi, dans le monde, les montagnes fournissent 60 % à 80 % de l'eau douce utilisée pour la consommation domestique, agricole et industrielle, la production de l'énergie verte et la préservation de la biodiversité. Il existe une corrélation entre la couverture verte des zones montagneuses (par des forêts, des prairies, de la végétation arbustive et des pâturages) et l'état de santé des montagnes et, par conséquent, leur capacité à remplir leur rôle écosystémique.

Une base de référence mondiale de la couverture verte des zones montagneuses, basée sur les données de 2017, a été établie. Cette année-là, 76 % des zones montagneuses mondiales étaient couvertes de végétation. En Océanie, presque toutes les zones montagneuses étaient couvertes, alors qu'en Afrique du Nord et Asie de l'Ouest la proportion était de 60 % seulement.

Proportion de zones montagneuses avec une couverture verte, 2017 (pourcentage)



* À l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Les zones forestières continuent de s'amenuiser, mais à un rythme plus lent

Entre 2000 et 2015, les zones forestières, en pourcentage de la surface totale des terres, ont été réduites de 31,1 % à 30,7 %. Cela représente une perte de plus de 58 millions d'hectares de forêts, une étendue à peu près égale à celle du Kenya. La majorité de cette perte s'est produite dans les régions tropicales, les pertes les plus importantes se situant en Amérique latine et en Afrique subsaharienne. La conversion des terres forestières en surfaces agricoles, pour la culture ou l'élevage, est considérée comme la cause principale de cette déperdition.

La perte de zones forestières dans quelques régions tropicales est en partie équilibrée par une augmentation des terres boisées dans de nombreuses parties d'Asie, ainsi qu'en Europe et Amérique du Nord. Dans ces régions, le reboisement et la restauration des paysages forestiers, tout comme l'expansion naturelle des forêts sur les terres agricoles abandonnées, ont conduit à une augmentation des terres boisées.

En conséquence, la perte nette annuelle de zones forestières, entre 2010 et 2015, a été inférieure d'environ 25 % à la perte subie entre 2000 et 2005. De plus, la proportion de zones forestières protégées et de forêts faisant l'objet de plans de gestion à long terme est restée stable ou a augmenté dans toutes les régions du monde.

Des accords internationaux adoptent des approches innovantes pour la préservation de la biodiversité

Les pays font des progrès dans l'adoption de cadres qui incitent à la préservation et à l'exploitation durable des ressources génétiques et de la biodiversité à travers un partage équitable des avantages procurés par ces ressources, qui incluent les plantes, les animaux, les microbes et d'autre matériel génétique, ainsi que les connaissances traditionnelles qui y sont associées.

Au 1^{er} février 2019, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation avait été ratifié par 116 parties contractantes, dont l'Union européenne (une augmentation du taux de ratification de 65 % par rapport à 2016); 61 parties avaient aussi adopté des cadres pour l'accès et le partage des avantages de ces ressources et avaient publié des informations associées au Centre d'échanges sur l'accès et le partage des avantages (contre 6 parties en 2016); et 145 parties avaient ratifié le Trait international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans le cadre de ce traité, plus de 64 000 accords types de transfert de matériel ont été conclus pour le transfert de plus de 4,6 millions d'échantillons de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau mondial.